



**DGA Ressources**

Direction des Affaires Juridiques et des  
Assemblées

Service de l'Assemblée

Affaire suivie par : Jérémie DISS  
Poste: 78.23

**2018-CP-6505**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du vendredi 22 juin 2018**

**POLITIQUE A01 ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE**

**CRÉATION DU CENTRE FRANCO-CHINOIS DE L'INNOVATION**

Par une délibération du 31 mars 2017, le Département des Yvelines a approuvé la signature d'une convention de coopération décentralisée avec la ville de Shenzhen en Chine.

La ville de Shenzhen et le Département des Yvelines ont, en effet, estimé que le renforcement de leur coopération revêtait une grande importance pour le développement de leurs territoires respectifs.

Ils souhaitent ainsi développer les échanges et la coopération dans les domaines de l'économie et du commerce, de l'innovation technologique, des échanges universitaires, de la culture, du tourisme et de l'éducation.

Dans le cadre de cette convention de coopération décentralisée, ils s'engagent notamment à encourager les entreprises, les établissements de recherche scientifique et les universités des deux collectivités à développer des actions de coopération.

La première déclinaison concrète de cette convention de coopération décentralisée consiste en la création d'un centre franco-chinois de l'innovation implanté sur le site du Campus des Mureaux.

Constitué sous la forme d'une association à but non-lucratif, dont les membres fondateurs seraient le Département des Yvelines et la société Tian An (la ville de Shenzhen est actionnaire de la société Tian An dont l'objet est la gestion de « technoparc »), le centre franco-chinois de l'innovation aurait pour objet :

- D'identifier les entreprises chinoises susceptibles de s'installer au Campus et de développer des partenariats pérennes
- D'animer le Centre franco-chinois de l'innovation, notamment par l'organisation de rencontres régulières permettant le développement de projets communs
- De favoriser les échanges franco-chinois en matière éducative, scientifique et culturelle

- De développer les actions de coopération décentralisée entre le département des Yvelines et la Municipalité de Shenzhen
- De favoriser la réciprocité des échanges en identifiant les entreprises françaises souhaitant s'implanter à Shenzhen
- D'une manière générale, de mener toute action permettant le développement des relations franco-chinoises, dans le cadre du rayonnement du Campus.

Ce centre franco-chinois de l'innovation participerait ainsi pleinement, en lien avec la société publique locale Le Campus dont la création a été approuvée lors de la dernière Commission permanente, à la revitalisation de l'ancien centre de formation d'EDF aux Mureaux, et notamment au développement d'un écosystème coopératif autour de l'innovation responsable et des métiers de demain.

*En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :*